

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE**

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 9

Procurations : 3

Absents : 3

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes ARNEL H, LOMBINO S, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, MIOLA JL, PIERRISNARD P,
RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : LE GENDRE M à ARNEL H, AMIGONI A à
ROUSSEAU C, PALLA O à MIOLA JL

ABSENTS : DELSAUT A, LAUGA-CROZE C, MARELLI S,

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C, PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/06/2025

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée 4/7/25
et notifiée le :

Délibération n°2025.45 : Mise en place du compostage collectif

VU l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020,

CONSIDÉRANT que DLVAgglo a lancé un Appel à projet « Kit à composter » à destination des communes de DLVAgglo pour l'installation, l'animation et le suivi d'un site de compostage partagé sur leur territoire,

CONSIDÉRANT que la commune de Corbières-en-Provence a souhaité s'inscrire dans cette opération,

CONSIDÉRANT que la candidature de la Commune de Corbières-en-Provence a été retenue,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités et les conditions d'intervention entre DLVAgglo et la Commune de Corbières-en-Provence via une convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,

VU la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé ci-annexée,

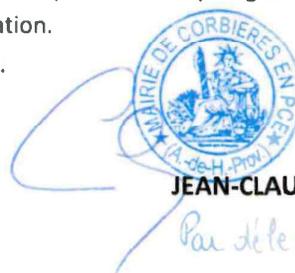
Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (12 POUR dont 3 PROCURATIONS), lors de la séance du 03 juillet 2025 :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions y afférents et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



LE MAIRE

JEAN-CLAUDE CASTEL

Pau de la fation